

TARIFS & FINANCEMENTS 23-24

FORMATIONS	DROITS D'INSCRIPTION	FRAIS ANNEXES	FRAIS DE SCOLARITÉ
CPE2SP CLASSE PRÉPARATOIRE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES SCIENTIFIQUES ET PARAMÉDICALES	180 €		1 960 €
CPO CLASSE PRÉPARATOIRE OPTIQUE	gratuits [a]		gratuits [a]
1 ^{ère} année BTS OPTICIEN-LUNETIER SOUS STATUT SCOLAIRE	180 €		3 440 € [b]
1 ^{ère} année BTS OPTICIEN-LUNETIER SOUS STATUT D'APPRENTISSAGE	gratuits [a]		gratuits [a]
BAC + 3 LICENCE PROFESSIONNELLE D'OPTIQUE	gratuits [a]		gratuits [a]
1 ^{ère} année BTS DIÉTÉTIQUE	180 €		3 040 € [b]
1 ^{ère} année DTS IMAGERIE MÉDICALE ET RADIOLOGIE THÉRAPEUTIQUE	180 €	250 € [c]	3 240 € [b]

[a] Dans le cadre de l'alternance rémunérée, la formation est entièrement gratuite et prise en charge par l'entreprise dans laquelle l'apprenant signe un contrat.

[b] Ce tarif ne concerne que la 1^{ère} année du cycle et seulement pour l'année scolaire 2023-2024.

[c] Frais de formation hospitalière aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) effectuée par le CESU du centre hospitalier de Perpignan. Ces frais ne sont réglés qu'une seule fois, en 1^{ère} année, pour l'ensemble du cycle de 3 ans.

FINANCER SES ÉTUDES

► LE PRÊT ÉTUDIANT GARANTI PAR L'ÉTAT

Ce prêt permet aux étudiants d'emprunter de l'argent, pour financer leurs études, sans devoir fournir à la banque la caution d'un proche ou une preuve de revenus. Son remboursement par l'étudiant débute à l'issue des études. Les banques partenaires sont : la Banque Postale, la Banque Populaire, la BFCOI (principalement La Réunion et Mayotte), les Caisses d'Épargne, le Crédit industriel et commercial (CIC), le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel et la Société Générale.

Pour pouvoir prétendre à un prêt étudiant garanti par l'État, il faut être :

- âgé de moins de 28 ans
- de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne
- inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France pour préparer un diplôme de l'enseignement supérieur français. Les diplômes préparés par NEOSUP sont éligibles à ce prêt.

→ Aides des départements

Les conseils départementaux peuvent aider les étudiants les plus démunis. Dans les Pyrénées Orientales, c'est la Mission Locale Jeunes qui est chargée de cette mission.

→ Prise en charge dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)

Pour les anciens salariés en reconversion professionnelle, les frais de scolarité peuvent être pris en charge après acceptation du dossier par l'OPCO compétent.